



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY
- Marina VILLARD
- Isabelle PONCET
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Gérard THIZY

Absents excusés :

- Karen BONNIER
- Didier THELISSON
- Danielle POULAT

▪ **Validation finale du plan d'adressage :**

Monsieur le Maire présente le fichier d'adresse établi par les techniciens de la Poste. Ces derniers ont attribué un numéro à chaque habitation en fonction du plan travaillé en commission. Après vérification, le Conseil décide de valider ce plan d'adressage. Dès qu'il sera opérationnel, un certificat d'adressage sera remis à chaque habitation avec la plaque du numéro correspondant.

Une commission va se mettre en place et déterminer combien et où seront placés les panneaux de rue. A travers les débats, les membres du conseil prennent conscience que ce travail sera fastidieux et coûteux mais néanmoins nécessaire pour l'accès à la fibre optique et pour faciliter l'accès des secours et des livraisons.

▪ **Transfert de la gestion du périscolaire :**

Une réunion a permis de faire un état des lieux sur la présence du personnel pendant les temps scolaires et extra scolaires. Peu de modifications pourront être apportées car les temps TAP et cantine nécessitent la présence de presque tout le personnel, ce qui limite les modifications de planning. Une rencontre sera programmée avec les directrices pour permettre d'affiner les missions de chacun.

Le Conseil municipal décide de se doter d'un logiciel de gestion de l'accueil périscolaire pour faciliter les inscriptions et le travail administratif des employés. Il sollicite une subvention de la CAF pour l'aider à financer cet investissement.

Suite à la présentation par Familles Rurales, des budgets prévisionnels des services périscolaires, le conseil décide de ne verser que la moitié de la somme demandée en mars et de prévoir ensuite un point en juillet août pour calculer la somme exacte qu'il restera à verser pour équilibrer les comptes.

▪ **PLU : débat sur le PADD:**

Lors de la première phase de mise en œuvre de l'élaboration du PLU, un diagnostic territorial a été réalisé par le cabinet aptitudes aménagement. Ce diagnostic a permis d'identifier et de confirmer les enjeux essentiels du futur PLU et de discerner les points forts et les points à développer pour notre commune. Ensuite un séminaire élu, une réunion avec les personnes publiques associées et deux réunions publiques ont permis de mettre en avant des orientations générales que le Conseil Municipal décide d'inscrire dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable :

- Développer une politique de l'habitat adaptée et viser une croissance démographique raisonnable et une moindre consommation de sols agricoles ou naturels
- Favoriser la constitution d'une centralité villageoise et poursuivre l'amélioration des espaces publics
- Favoriser le développement des activités économiques et de l'emploi, du commerce et des services, du tourisme vert
- Préserver la diversité et la qualité des paysages, valoriser le patrimoine
- Préserver les potentiels agricoles.

▪ **Intercommunalité :**

Le Conseil Municipal accepte la convention de mise à disposition du personnel communal à la communauté de communes de Forez Est pour effectuer le ramassage des ordures ménagères.

Il s'oppose au transfert de la compétence d'élaboration du PLU à la communauté de communes de Forez Est.

Il confirme son souhait de rester dans le SCOT des Monts du Lyonnais pour l'année 2017.

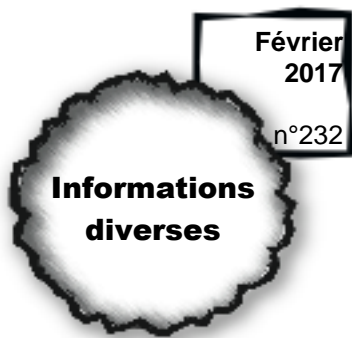
▪ **Réfection de la toiture et la verrière du gymnase :**

Le Maire relate les dommages causés par les vents violents au shed de la toiture du gymnase, ce qui conforte le Conseil dans son choix de réaliser en priorité ces travaux de réfection. Après présentation, le Conseil municipal valide le dossier de consultation des entreprises qui comporte 2 lots :

-Lot n°1 : Charpente Couverture Bardage métallique zinguerie

-Lot n°2 : Menuiseries extérieures bardage bois intérieur

La consultation sera lancée courant mars.



✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **mars 2001**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ **Secrétariat de mairie:**

Il sera fermé les **27 et 28 février** pour cause de congés et les **6 et 7 mars** pour cause de formation.

✓ **Observatoire de la couverture mobile dans la Loire :**

En partenariat avec le département de la Loire, un site internet a été créé pour identifier les zones non ou mal couvertes par les opérateurs téléphoniques.

Ce site internet permet à chaque personne de déclarer très facilement, en moins d'une minute, l'absence de réseau téléphonique, que ce soit chez lui, à son lieu de travail, ou à tout autre endroit.

Donc, n'hésitez pas à faire remonter vos problèmes sur :

www.couvertremobile42.fr

✓ **Carte nationale d'identité :**

Bientôt, **les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité** seront alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. La date effective d'application de ce nouveau dispositif n'a pas encore été arrêtée mais la fin du 1^{er} trimestre 2017 est annoncée.

Dès sa mise en place, **la mairie de Grammond ne pourra plus instruire les demandes de carte d'identité.**

Les communes les plus proches et équipées pour recevoir et traiter les demandes sont Sorbiers et St Galmier, mais vous pouvez trouver la liste complète sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Ces modifications vont entraîner une grande affluence auprès des mairies concernées, qui, pour une meilleure gestion administrative, vont devoir mettre en place des permanences. Aussi, avant de vous déplacer inutilement, nous vous conseillons de prendre contact par téléphone.

Nous ne manquerons pas de vous informer dès que la date d'application effective nous sera communiquée.